

Procès-verbal du Conseil d'École du 26 juin 2023

Préambule : conseil d'école RET (Réseau d'écoles de Territoire) Omps et Saint-Mamet-La Salvetat.

Participants :

Omps : Monsieur Loison, Maire de la commune ; Mme Hubert, directrice de l'école ; Madame Marquet, professeuse des écoles ; Monsieur Dancy Nicolas et Mme Leperlier Caroline représentants de parents d'élèves.
Saint-Mamet : Madame Izoulet, maire adjointe ; ; Madame Malgouzou, Directrice de l'école. Mesdames Lavergne, Montil, Noygues, Paramelle, Saint-André, Monsieur Mouradoff, professeurs des écoles. Madame Anselme, directrice ALSH et TAP (association Familles Rurales). Madame Claudie Momboisse ATSEM, Mesdames Albergui Marie, Calmejane Aurélie, Falies Laeticia, Gauzins Cécile, Monsieur Taquet Frédéric, représentants des parents d'élèves et Madame Yborra, Monsieur Nugou Germain, Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Excusés : Monsieur Février, Maire de la commune. Madame Phlyaud, Inspectrice de l'Education Nationale, Monsieur Guillon, conseiller municipal, Mesdames Cellou, Feyt, Leymarie, Phialip, professeuses des écoles à Saint-Mamet-La Salvetat. Madame Basset Amandine, Calmejane Anne-Laure, Delmas Elodie, Gauzins Christelle, Lac Sophie, Lacalmonie Fabien, Ricard Virginie, représentants des parents d'élèves.

Mesdames Malgouzou et Philippe-Hubert présenteront la partie relative au RET.

Les participants se sépareront ensuite pour poursuivre le conseil d'école relatif à chaque établissement.

Première partie : conseil d'école commun pour les écoles d'Omps et de Saint-Mamet-La Salvetat

I. Vie des écoles

1.1 Organisation pédagogique pour l'année scolaire 2023-2024

La rentrée des élèves aura lieu le lundi 4 septembre 2023.

Le RET Omps / St Mamet est dissout à partir de la rentrée suite à la décision du conseil municipal d'Omps. Désormais les élèves de CM1 et CM2 d'Omps resteront sur leur école.

Parole au Maire de Omps :

Monsieur Loison : « en tant que maire, j'aurais souhaité au moins garder les CM2 mais le conseil municipal a suivi l'avis démocratique. Nous verrons notre avenir. Nous sommes dans une période compliquée au niveau des services publics. Je regrette qu'ils aient enlevé une enseignante à Saint-Mamet car Monsieur Février fait des efforts financiers pour avoir des choses cohérentes comme la crèche. Nous en avons discuté avec plusieurs maires, ce qui nous manque est d'avoir une vision sur les cinq ans à venir, notamment au niveau des investissements. J'espère que l'école de Saint-Mamet pourra perdurer avec son nombre actuel d'enseignants. »

Adjointe au maire de Saint-Mamet :

Madame IZOULET : « Il est dommage que le RET soit cassé. Pour la fermeture à Saint-Mamet la logique comptable a parlé, les investissements et l'école neuve n'ont pas compté ».

Deuxième partie : conseil d'école de Saint-Mamet-La Salvetat

I. Bilan de l'année scolaire :

1.1 Actions qui ont été modifiées en période 4 et 5 :

- **Regroupements sportifs cantonaux à St Mamet** organisés par le Conseiller pédagogique d'EPS : les élèves des classes de maternelle se sont rendus le mercredi 31 mai ou le jeudi 1^{er} juin, au gymnase communautaire pour des ateliers de gymnastique et de cirque.
- **Rugby** : pas d'intervention « rugby » pour les CM2 ; initiation au rugby pour les GS avec deux séances organisées par Patrice Gauzins et Ghislain (fédération de rugby).
- **Spectacle de la communauté de communes** : tous les élèves ont pu assister aux spectacles sauf les GS qui étaient sur un autre projet.

L'ensemble des autres projets décrits lors des premier et deuxième conseils d'école ont pu être menés à bien.

I.1. Charte de la cohérence éducative

Aménagement de la cour :

- Ce travail se poursuit avec la fabrication d'« oiseaux » en céramique par les élèves de MS (intervention de la céramiste Céline Moissinac) pour décorer la cour de maternelle. L'installation aura lieu prochainement. Cette activité a favorisé un réel intérêt puisque les élèves ont fabriqué des objets dédiés à la collectivité et non pour eux-mêmes.

- L'équipe enseignante remercie la municipalité pour le tracé de la piste cyclable dans la cour de la maternelle. Celle-ci est très appréciée de tous. De même, les tracés des lignes colorées dans la cour de l'élémentaire sont bien appropriés et permettent de matérialiser différents espaces.

- Pour l'année prochaine un partenariat avec les TAP permettra de continuer cet aménagement avec :

* la décoration du grillage de la cour maternelle

* la peinture des « bancs de l'amitié » (cour maternelle et cour élémentaire)

II. Organisation scolaire pour l'année 2023-2024

A ce jour :

- 24 C.M.2 (passage en 6^{ème}) + 1 TPS, 1 PS, 1 GS, 1 CE2 quittent l'école de Saint-Mamet pour déménagement.
- 14 enfants font leur rentrée en Petite Section.

L'organisation des classes est sous la responsabilité de l'équipe enseignante et est susceptible d'être modifiée en fonction des nouvelles inscriptions à la rentrée :

Groupe scolaire Saint-Mamet-La Salvetat :

Classe	T.P.S / P.S.	M.S. / G.S.	G.S. / C.P.
Effectif	0+14	6+7	4+10
	14	13	14

Enseignant(e)	Corinne MONTIL ATSEM : Marie-Christine MARTIN	Sandrine MALGOUZOU + Stéphanie LAVERGNE : 1 jour et demi ATSEM : Claudie MOMBOISSE	Sylvie PARAMELLE + Manon BACHELLERIE mi-temps ATSEM : Karine VERMERIE
----------------------	---	--	---

Classe	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2
Effectif	15	18	17	15
Enseignant(e)	Isabelle NOYGUES	Isabelle SAINT ANDRE	Nadège FEYT	Alexis MOURADOFF + Camille QUEYSSAC 1 jour et demi

Les listes des classes ne seront affichées que le jour de la pré-rentrée car il peut y avoir des changements dans l'été en fonction des arrivées ou départs d'élèves.

Une représentante de parents demande s'il ne serait pas possible de coupler toutes les décharges sur un seul poste de remplaçant. L'équipe enseignante précise que cette décision n'est pas de leur ressort.

Une représentante de parents demande si les enfants de CP iront dans la cour de l'élémentaire. L'équipe enseignante réfléchit à l'organisation des récréations. Rien n'est encore défini.

Remarque d'un représentant de parents d'élèves : Le ratio de 17 élèves par classe dont parlait l'inspection académique ne sera pas atteint. Il y aura donc encore la possibilité d'un poste en danger.

Concernant l'élection des représentants de parents d'élèves en octobre 2023, il sera peut-être possible de réaliser le vote par voie électronique. Pour les parents qui ne pourraient pas voter électroniquement, un accès Internet et un accompagnement par un enseignant seront proposés par les écoles.

Pour se faire, le conseil d'école doit être consulté : « êtes-vous favorables à un vote électronique pour élire les représentants de parents d'élèves sous réserve de la possibilité de voter électroniquement ? » **Validé à l'unanimité.**

III. Préparation de la rentrée scolaire 2023/2024

3.1 Organisation matérielle

La fermeture de classe engendre le départ de Madame Cellou. La répartition des élèves se fera sur 7 classes au lieu de 8. Réorganisation des locaux :

- Madame Noygues restera dans sa classe avec des CE1
- Madame Pigot St André investira la classe actuelle de CE1 avec des CE2
- La classe actuelle de Madame Pigot St André ainsi libérée deviendra une salle d'arts plastiques ou autre activité (découverte du monde...). Celle-ci pourra être utilisée par les TAP.
- La salle de garderie servira uniquement à la garderie.

L'équipe enseignante demande qu'au moins une ATSEM soit présente auprès des enfants de 11h00 à 11h20. En effet, cette année plusieurs situations délicates comme le besoin urgent d'enfants à soigner, à changer, à faire passer aux toilettes, l'ouverture de la porte principale de l'école, l'impossibilité d'organiser des ateliers en petits groupes... se sont produites. Dans tous les cas ce sont le bien-être et la sécurité des enfants qui ont été impactés. Il est essentiel toujours dans l'intérêt des enfants de remédier à cette situation.

Mme Izoulet répond qu'un changement dans le planning des agents n'est pas envisagé et qu'il est possible d'appeler les ATSEM à tout moment en cas de problème.

La question de la sécurité interpelle les représentants de parents qui proposent de réfléchir à une organisation différente.

Mme Albergui propose qu'une seule ATSEM assure ce temps et prenne sa pause plus tard.

Mme Izoulet précise qu'aucun changement n'interviendra sans consultation préalable des agents et qu'il est important qu'ils aient un moment d'échanges. Elle rapporte les propos de Monsieur Février : « On a de moins en moins d'enfants et on nous demande de plus en plus de personnel ».

Madame St André propose qu'une personne de la garderie pourrait venir à 11H au lieu de 11H30. Madame Izoulet conclut que la décision se prendra en concertation des ATSEM.

3.2 Travaux

Nous tenons à remercier la municipalité pour sa réactivité concernant tous les petits travaux réalisés tout au long de l'année.

Pour la rentrée scolaire prochaine, serait-il possible de :

- Déménager 8 tables et chaises de la classe de CM2 dans la classe de GS/CP (GS actuelle) et abaisser les plateaux.
- Déménager les tables de la classe de CE2 actuelle (et les chaises) dans la classe de CE1 actuelle.
- Déménager toutes les grandes tables de la garderie vers la salle de CE2 actuelle.
- Rehausser toutes les tables du CP d'un cran.
- Avoir une personne de disponible le matin de la rentrée (lundi 4 septembre) pour régler les tables à hauteur des élèves (CP/CE1).
- Faire fabriquer des casiers comme cela a été fait au niveau de l'élémentaire pour les trois classes de maternelle ainsi qu'un supplémentaire d'un plus grand format pour la classe de TPS/PS (voir les dimensions avec l'enseignante de TPS/PS).
- Remplacer le fil provisoire HDMI dans la salle de CE2 actuelle.

3.3 Temps d'activités périscolaires (prise de parole de Sandrine Anselme) :

Les élèves étaient répartis en 7 groupes : les enfants de maternelle étaient divisés en 2 groupes. Les élèves d'élémentaire avaient la possibilité de choisir une activité (avec la contrainte d'un animateur pour 18).

Les TAP ont travaillé autour d'activités le jeudi et en projet le vendredi : spectacle de Noël, carnaval, décoration des jardins partagés, Foot à l'école, le cross parrainé (qui a permis de récolter 700€ pour les Restos du cœur). Le projet Passerelle pour les CM2 sera reconduit l'an prochain. A chaque fin de période, un temps festif a été organisé : goûter, boum...

Cette année, un lien par mail a été donné aux parents pour faire le bilan des TAP. Globalement les retours sont positifs. Quelques points sont à travailler notamment la communication.

Sandrine Anselme demande à la mairie un panneau d'information spécial TAP/Garderie.

Le compte-rendu des résultats de cette enquête sera distribué aux familles.

Remarque : l'équipe a été complète et stable toute l'année.

IV. Sécurité

Les exercices « incendie et PPMS » se sont déroulés dans de bonnes conditions. La voix précédant le bruit de l'alarme incendie n'a pas été entendue par tous (entendue que par ceux dont la porte de la classe était ouverte) mais tout le monde a évacué en moins de 3 minutes l'établissement.

V. Budget

La subvention de la mairie versée à l'OCCE est de 56€ par élève scolarisé à l'école de Saint-Mamet-La Salvetat au mois de janvier de l'année (124 cette année).

Le montant de la subvention versée à l'OCCE sera de 6944 € (déduction non faite des commandes de rentrée, payées directement par la mairie). Ce budget est destiné à changer les manuels, à faire un réassort du matériel de papeterie, des fichiers, des jeux éducatifs, du matériel pédagogique...

L'équipe enseignante remercie la Municipalité pour l'achat des dictionnaires pour les élèves de CE2 comme d'usage les années précédentes.

Concernant le matériel informatique et suite à la visite de notre conseiller pédagogique en informatique, serait-il possible d'avoir la fibre à l'école ?

Réponse Madame Izoulet : « le conseil municipal en avait discuté mais le point est à repréciser ».

D'après l'expertise de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires », les ordinateurs des enseignants ont 6 ans et les premiers dysfonctionnements apparaissent (ce qui engendre de la maintenance). Ce matériel reste indispensable pour le bon fonctionnement de la classe (utilisation du TBI) ce qui serait dommageable pour les élèves si le matériel n'était pas renouvelé ou mis à jour. C'est pourquoi nous demandons à la mairie de prendre en considération la demande de l'école. Pour information, un ordinateur coûte en moyenne 650 euros ce qui représenterait un budget de 4000 à 5000 euros s'il était nécessaire de renouveler les 7 ordinateurs en une fois.

De plus, l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » nous a conseillé de changer les disques durs des ordinateurs portables des élèves (Disques SSD) pour un montant total de 300 euros (30 € par PC). Cette opération éviterait un investissement considérable pour changer tous les ordinateurs. De même, une tablette élève est hors service.

VI. Questions des représentants des parents d'élèves

Une représentante de parent lit la lettre adressée au Conseil d'école qui relate des événements qui se sont produits lors de la garderie :

- « La personne en charge de la surveillance était occupée à éteindre le cendrier qui avait pris feu (devant la cour de maternelle).
- La maman a retrouvé son fils sans surveillance qui avait fait « caca à la culotte » puisque cette personne chargée de la garderie avait interdit aux enfants de passer aux toilettes étant donné qu'elles venaient d'être lavées. »

Madame Izoulet répond que le cendrier sera déplacé et qu'il est regrettable que cette personne ait attendu le conseil d'école pour alerter.

Une représentante de parents ajoute que la maman en question s'était adressée à la mairie juste après ces faits et qu'elle est dans l'attente d'une réponse de Monsieur le maire.

Un représentant de parents souligne qu'il faut repréciser qu'il est préférable de laisser les enfants aller aux toilettes même si elles viennent d'être nettoyées au risque qu'elles ne soient pas parfaitement propres le lendemain.

Madame Izoulet répond que la personne responsable sera invitée à en discuter à la mairie mais que pour le moment elle est en arrêt de travail.

Des représentants de parents d'élèves ajoutent que le problème est certainement lié au fait que cette personne chargée de la garderie était seule à gérer. Il n'existe pas de norme d'accueil mais rien n'empêche que la structure d'accueil s'impose une norme de bon sens.

Les représentants de parents se demandent comment agir pour la personne seule à la garderie ? Peut-elle téléphoner à quelqu'un en cas de besoin ? Madame Izoulet répond que le personnel a un numéro en cas d'urgence.

Que se passerait-il si c'était cette adulte qui faisait un malaise ?

Points abordés hors questions diverses à la demande des représentants de parents d'élèves :

- La maîtresse des CM1 est absente et non-remplacée depuis une semaine. Les élèves de cette classe n'ont donc pas eu de sortie piscine, ni de sortie randonnée. Après avis et conseils auprès de l'Inspection, la randonnée a été annulée. Les élèves et leurs parents prennent cela comme une punition. Madame Malgouzou répond qu'il n'en est rien, que les élèves (qu'elle suit en conseil d'élèves 1 mercredi sur 2) ont tous bien évolué. L'inspection a prévu un remplaçant jeudi et la semaine prochaine. L'équipe enseignante s'engage à organiser une sortie pour cette classe et des sorties « piscine ».
- Une représentante de parents demande si d'autres réunions sont prévues pour une organisation du territoire. Les représentants des parents souhaiteraient y être associés ou au moins consultés. Madame Izoulet précise qu'il n'y a pas d'avancée actuellement avec la commune qui les a approchés. Il y a eu un temps d'échanges avec les Maires des communes concernées par des suppressions de postes et l'IEN par rapport au devenir des écoles. A la demande des parents d'élèves, Madame Izoulet informe qu'il peut y avoir des réunions participatives mais que la décision finale sera prise par le conseil municipal et l'Education Nationale. Elle ajoute qu'une volonté de réfléchir à une nouvelle organisation du territoire existe bien. Madame Yborra, DDEN, souligne que l'Association des Maires de France est en train d'élaborer un document à ce sujet.

Clôture du conseil d'école à 20h15.

Mme MALGOUZOU Sandrine



Mme NOYGUES



Mme GAUZINS Cécile

